

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUIN 2010 VOCATION ASSAINISSEMENT



Etaient présents : Mme Canitrot J, Mrs C. Letourneau, D. Guillot, D. Conry, G. Penot, A. Goyard, M. Busseret et B. Robelin.

Absents excusés, Mme Drevet M.T, et Mrs D. Chevenet, G. Charpy.

### **1) Présentation par Stéphanie MOINE Adjointe au Directeur de l'agence Saône Bresse de la SDEI du rapport annuel du délégataire**

Le rapport 2009 du délégataire retrace la vie du contrat d'affermage. S. MOINE a détaillé le contenu (nombre d'abonnés, kms de réseau, ainsi que les faits marquants (changement de pompe à Bassy, la consommation d'eau est en baisse de 2%, volume important d'eaux parasites dans le réseau).

Elle a aussi présenté le bilan financier qui dégage, pour la SDEI, un bénéfice de 15.427 € soit 11,9 %.

D'autre part, le coût du service de l'assainissement collectif est de 3.27 € par m<sup>3</sup> pour une consommation en eau de 120m<sup>3</sup>, idem en 2008.

Le détail des kms hydrocurés sera fourni prochainement.

### **2) Présentation du rapport du Président relatif au prix et à la qualité du service de l'eau (RPOS)**

Le Président présente son rapport (RPQS). Ce rapport doit être validé par le comité syndical et transmis à la préfecture avant le 30 juin 2009. Ce rapport devra être présenté par les maires des 6 communes à leur conseil respectif avant le 31 décembre 2009.

Faits marquants :

15 tonnes de boues extraites et envoyées pour compostage à Paray

Choix de l'entreprise pour la création de la nouvelle STEP : SADE

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

Prix du m<sup>3</sup> assaini : 3.27 €

Prix du m<sup>3</sup> eau potable : 2.79 €

**Le Comité Syndical après avoir délibéré :**

- **Approuve ledit rapport à l'unanimité**

### **3) Programmation pluriannuelle des travaux sur le réseau pour diminuer le volume des eaux parasites**

Le Président fait lecture du courrier de la police de l'eau concernant le dossier de déclaration pour la création d'un trop plein au poste de refoulement de LA CHAUMIERE à ST OYEN. Actuellement, le volume d'eaux parasites arrivant à ce poste est trop important ce qui entraîne un déversement dans le milieu aquatique trop volumineux. En conséquence de quoi, un plan de travaux visant à réduire ce volume est élaboré pour les 5 années à venir. Il consistera à :

- Un diagnostic sur le réseau entre BISSY et LUGNY et sur le réseau de ST GENGOUX et MONTBELLET en hautes eaux sera effectué début 2011
- Poursuite des tests à la fumée sur les branchements individuels par la société fermière
- Vérification de l'étanchéité des regards nous apparaissant les plus pénalisants

- Programmation de travaux de réfection pour un montant moyen de 100.000 € de 2012 à 2015.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **accepte à l'unanimité ces travaux**

#### **4) Produits irrécouvrables : décision modificative**

Le Président expose, la Trésorerie a informé que la taxe d'assainissement réclamée à M. GRONDIN C et M. CATOUARIA Jocelyn en date du 14/08/2007 (mandat n° 66 bordereau n° 5) était irrécouvrable. Aucune information ne permet d'effectuer des poursuites.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **Approuve l'autorisation du passage en non-valeur de cette somme de 85.59 €.**

#### **5) Choix du bureau d'études pour les travaux 2010**

Le SIVOM a lancé une consultation pour la maîtrise d'oeuvre des travaux d'assainissement 2010/2011 suivants :

1. Lugny : extension du réseau au Grand Bois
2. Lugny : extension du réseau pour le lotissement St Pierre
3. Bissy : traitement des eaux, planté de roseaux
4. Cruzille Bourg : renouvellement des canalisations
5. Sagy le Bas : renouvellement des canalisations
6. Sagy le Haut : extension des canalisations

Trois cabinets d'études ont été consultés :

- SARL CHEVRIER SOULAGE de LOUHANS
- ARCAD'26 de LOUHANS
- BERTHET LIOGIER CAULFUTY de CHALON SUR SAONE

Les trois cabinets ont répondu à l'offre.

Les propositions sont les suivantes :

- SARL CHEVRIER SOULAGE : 9 % du coût prévisionnel HT des travaux
- ARCAD'26 : 8 % du coût prévisionnel HT des travaux
- BERTHET LIOGIER CAULFUTY : 9 % du coût prévisionnel HT des travaux

Le Président propose de retenir le Cabinet ARCAD'26.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **accepte à l'unanimité la proposition du Cabinet ARCAD'26**
- **autorise le Président à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant**



Le Président,

Yves PERRIN